

INFORMATIONS AUX FAMILLES

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027



Pour joindre le lycée (agence comptable, pensions, Bourses, pédagogie, stages, rdv avec la Direction et l'équipe enseignante...)

Mail : lpa.st-affrique@educagri.fr

Téléphone : 05.65.98.10.20

Pour joindre la Vie Scolaire (absences, retards, accueil en internat, suivi des résultats et de la scolarité, orientation, cartes jeunes...)

Mail : vs.st-affrique@educagri.fr

Téléphone : 05.65.98.10.20

▪ Les relations entre les familles et le lycée

Contacts:

- **M. CHASTAGNOL** (Proviseur) et **Mme VIDAL** (Proviseure Adjointe) reçoivent sur rendez-vous.

- **M. HEBERT**, Secrétaire Général

- Vie Scolaire : Les Conseillers Principaux d'Éducation (**Mme FOULQUIER-PORTES** et **M. BENEZECH**) assurent le suivi des élèves et la liaison avec les familles. Ils sont assistés d'une TFR Vie Scolaire, **Mme MALLAVAN-SIMONET**, et d'une équipe de 11 Assistants d'Education.

- Le Professeur Principal avec l'administration et la Vie Scolaire assure le suivi du jeune.

- L'infirmière (**Mme COMBETTES**) santé, maladies, accidents.

- Secrétariat :

Mme COUDERC : Bourses, pensions, Stages (en collaboration avec l'équipe pédagogique),

Mme LAUR: Secrétariat pédagogique, stages (en collaboration avec l'équipe pédagogique), ERASMUS,

Mme DELAHAUTEMAISON : Agence Comptable

Mme PUEL : Secrétariat de Direction,

M. GAFFARD (technicien informatique) : problèmes de connexion ENT.

▪ PRONOTE

L'application PRONOTE permet aux familles et aux jeunes un suivi régulier de la scolarité. Les codes de connexion sont communiqués dès le début de l'année scolaire.

Pronote sera le support privilégié par l'établissement pour diffuser aux familles les notes d'informations tout au long de l'année.

Depuis Pronote, les responsables légaux peuvent notamment :

- Suivre les absences et retards, l'emploi du temps de la semaine de l'élève, les punitions et sanctions (observations, retenues,...),
- Communiquer avec les équipes de l'établissement,
- Consulter le cahier de textes de la classe,
- Consulter les résultats scolaires de leur enfant (relevés de notes),
- Prendre connaissances des éventuelles retenues et exclusions de cours (aucun envoi papier),
- Télécharger et imprimer le certificat de scolarité,
- Télécharger et imprimer les bulletins de notes chaque fin de trimestre (aucun envoi papier),
- Prendre les rendez-vous pour les rencontres parents-professeurs.

■ Calendrier scolaire 2026-2027

Vacances

Vacances d'automne

du vendredi 16 octobre au lundi 1^{er} novembre 2026

Vacances de Noël

du vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier 2027

Vacances d'hiver

du vendredi 5 février au lundi 21 février 2027

Vacances de printemps

du vendredi 2 avril au lundi 19 avril 2027

Vacances d'été

vendredi 2 juillet 2027

Jours fériés et ponts

11 novembre : Il n'y aura pas de cours le mercredi férié du 11 novembre (Armistice marquant la fin de la Première Guerre Mondiale).

Les cours se termineront le mardi 10 novembre à 16h10 pour reprendre le jeudi 12 novembre à 10h30.

Pour les élèves ne pouvant pas intégrer le domicile familial dans des délais raisonnables (éloignement notamment) les services de restauration et d'internat seront assurés.

Afin d'organiser cet accueil et de connaître les effectifs présents, une communication sera faite aux responsables légaux quelques semaines avant ce férié.

Pâques : le lycée sera fermé du vendredi 26 mars à 17h30 au lundi 29 mars à 18h30 (reprise des cours le mardi 30 mars à 10h30).

Ascension : le lycée sera fermé du mercredi 5 mai à 17h30 au dimanche 9 mai à 18h30 (reprise des cours le lundi 10 mai à 10h30).

Lundi de Pentecôte : le lycée sera fermé du vendredi 14 mai à 17h30 au lundi 17 mai à 18h30 (début des cours le mardi 18 mai à 10h30).

Lors des retours de vacances et de ponts, l'établissement sera ouvert la veille de la reprise des cours (à partir de 18h30).

Aucun service de restauration ne pourra alors être assuré le dimanche soir.

Journées Portes-Ouvertes

Mercredi 27 janvier 2027

Samedi 13 mars 2027

Tests de pré-sélection filière CGEH

Dates à définir

Rencontres parents-professeurs

- **Vendredi 16 octobre** : pour les classes de 3^o, 2^{nde} GT, 2^{nde} PRO, 1^o STAV
- **Vendredi 18 décembre** : pour toutes les classes
- **Vendredi 26 mars** : pour toutes les classes

Les rencontres parents-professeurs se déroulent sur rendez-vous de 13h30 à 18h00. La prise de rendez-vous se fera uniquement via l'outil Pronote depuis l'espace parents durant la quinzaine précédant la rencontre.

Ces après-midi-là, les CPE restent à disposition pour des rencontres (les contacter au préalable pour convenir d'un horaire de rdv).

Les jours de ces rencontres parents-professeurs, les cours se terminent à l'issue du dernier cours de la matinée pour toutes les classes de lycée.

Cependant, les horaires de transports collectifs demeurent inchangés ces jours-là (aux horaires habituels en fin de journée) et les sorties libres en ville ne sont pas permises pour les élèves empruntant les transports collectifs au départ du lycée (mot, mail ou signature des responsables légaux pour les élèves qui quitteraient l'établissement avant l'horaire habituel du bus et sans retour ce jour-là au lycée).

▪ Ouverture et fermeture du lycée

Semaine

Les cours commencent le lundi matin à 10h30 et finissent, suivant les emplois du temps, entre 16h25 et 18h25. Le vendredi, les cours finissent à 16h10. La présence **à tous** les cours prévus à l'emploi du temps est **obligatoire**. Un élève dispensé doit assister aux séances d'EPS ou d'équitation.

Nuit du Vendredi au samedi

Accueil du vendredi soir au samedi matin : Un service d'accueil fonctionnera le vendredi soir **uniquement** pour les élèves de 1^{ère} CGEH et Term CGEH bénéficiant d'un cours en effectifs réduits sur le centre équin du lycée (selon plannings établis par l'équipe pédagogique).

Les permanences prenant fin le samedi midi, les familles devront alors veiller à organiser le retour de leur enfant au domicile familial.

Dimanche soir

L'accueil en internat le dimanche soir (à partir de 18h30) est possible pour les élèves internes ne pouvant bénéficier de transports collectifs le lundi matin.

C'est un service rendu par le lycée en aucun cas une obligation pour le lycée.

Une liste **annuelle** des élèves devant être présents en internat le dimanche soir sera établie à partir des indications données par les responsables légaux dans le dossier d'inscription.

Tout changement (exceptionnel ou définitif) devra être signalé par écrit (mot ou mail) par les responsables légaux **au plus tard** le vendredi 14h00 précédant la date de cette modification.

Aucun service de restauration n'est assuré le dimanche soir.

Retour des vacances et de férias

Lors des retours de vacances et de ponts, l'établissement est ouvert à partir de 18h30 la veille des reprises de cours.

▪ **Internat**

A partir de 19h30, les élèves peuvent intégrer leur internat.

A 20h00, tous les élèves doivent avoir rejoint leurs internats :

- étude obligatoire surveillée en chambre au bureau pour les élèves de 3^e, 2nde et 1^{ère}
- temps libre en chambre pour les élèves de Terminale.

L'internat est un lieu de vie collective, de repos, de sommeil et de travail. Les élèves et étudiants doivent assurer : **la propreté et le bon rangement de leur chambre, respecter les heures de sommeil, le calme, l'hygiène.**

La tenue vestimentaire doit être adaptée à la vie collective.

Les appareils de musique ne sont tolérés que s'ils sont utilisés à un niveau sonore compatible avec le calme nécessaire.

L'utilisation des bouilloires est interdite.

Les téléphones portables sont interdits durant l'heure d'étude en chambre et après l'extinction des feux (22h00).

Tous les élèves hébergés en internat le dimanche soir sont tous regroupés dans les bâtiments 2 et 3 de l'internat filles.

Durant la période hivernale, et si les moyens humains à disposition le permettent, les élèves internes qui le souhaitent auront la possibilité d'accéder à l'internat le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30 et selon les modalités définies par les CPE (et avec autorisation de leur part).

▪ **Ouvrages Scolaires**

La Région Occitanie dote gratuitement chaque élève d'ouvrages scolaires.

Nous incitons chacun à prendre soin de ces ouvrages, de les protéger par une couverture plastique dès le début d'année scolaire, de les identifier avec le nom et le prénom de l'élève et de les conserver en sécurité (casier fermé avec un cadenas).

Ces ouvrages devront être remis par chaque élève à l'issue de l'année scolaire. En cas de non restitution (que ce soit pour cause de perte ou de vol), la Région demandera à la famille de remplacer tout ouvrage manquant.

▪ **La carte jeune**

C'est le **support numérique de l'ensemble des aides** de la Région Occitanie en faveur des lycéen(ne)s (prêt gratuit des manuels scolaires, opération gratuité « premier équipement professionnel », aide à la lecture de loisirs et à la cotisation pour l'Association Sportive...).

La demande devra être effectuée par les familles sur le site internet suivant :

<https://sitejeune.laregion.fr/carte-jeune-region-occitanie>

Notre établissement étant labellisé "Lycée numérique", les élèves de 2nde ayant fait la démarche pour obtenir leur Carte Jeune se verront équipés gratuitement d'un ordinateur portable par la Région Occitanie (dispositif loRdi).

▪ Restauration

Le service de restauration est organisé en self-service et sont produits sur site.

Les apprenants doivent être munis dès la rentrée de la carte jeune délivrée par le Conseil Régional.

La présence à tous les repas est **obligatoire** pour les internes (y compris le petit-déjeuner) et pour les demi-pensionnaires.

En cas d'oubli de carte jeune, un assistant d'éducation fera passer à la chaîne de self les élèves concernés aux horaires suivants : petit-déjeuner 7h00, déjeuner 13h00 (12h30 pour les élèves ayant cours à 13h00), dîner 19h00.

Un oubli répété de carte jeune pourra être puni par la Vie Scolaire.

▪ Aide à la restauration et Fond Social Lycéen

Instaurés pour le premier par la région Occitanie et par l'Etat pour le second, ces dispositifs permettent d'attribuer une aide financière pour répondre aux difficultés et compenser partiellement le coût de la scolarité ou de la restauration.

Pour en bénéficier, les familles pourront télécharger les formulaires de demandes sur le site internet du lycée.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Madame COUDERC au lycée.

▪ Sorties

Les internes

Après accord écrit des responsables légaux et des Conseillers Principaux d'Éducation :

- les élèves ont le droit de sortir le mercredi de 12h30 à 18h00 (appel en classe à 18h00).
 - les élèves peuvent quitter l'établissement dès la fin des cours du mercredi matin (inscription auprès de la vie scolaire avant le mardi soir).
 - les élèves ont le droit de rentrer chez eux ou de dormir à l'extérieur **uniquement** le mercredi soir (inscription auprès de la vie scolaire avant le mardi soir).
- Sauf autorisation exceptionnelle et préalable accordée uniquement par les CPE (sur justificatif administratif notamment), les élèves internes ne sont pas autorisés à s'absenter de l'internat les nuits du lundi soir, mardi soir et jeudi soir.
- les élèves majeurs et les élèves de terminale ont la possibilité de sortir à partir de 17h25 pour être de retour dans l'établissement à 18h45, heure du repas.

Les étudiants internes peuvent quitter l'établissement à l'issue de la dernière heure de cours de la journée. Ils doivent avoir réintégré (sauf accord de la Direction) l'établissement au plus tard pour le repas à 19h00.

Les demi-pensionnaires

Ils peuvent quitter le lycée après la dernière heure de cours de la journée (Une autorisation écrite préalable est alors demandée aux familles – cf fiche « Autorisations » complétée avec le dossier d'inscription).

▪ Le Foyer

Ce lieu est ouvert durant le temps libre des élèves et étudiants : entre 12h et 13h30, de 16h30 à 20h00. L'accès au foyer est également permis le lundi matin entre 8h00 et 10h30. Durant la journée, le foyer peut être ouvert, après accord préalable des CPE, durant les heures d'étude dès lors que l'appel a été fait en salle de permanence.

Une connexion Wifi est accessible au foyer et sur tout le lycée à partir des identifiants personnels attribués en début d'année scolaire.

▪ Respect du cadre de vie

Chacun est tenu de respecter les lieux et les biens appartenant à l'établissement.

Une prise en charge individuelle du matériel (classe et chambre d'internat) sera établie en début d'année de façon contractuelle ; toute dégradation sera financièrement imputée aux familles.

▪ Obligation d'assiduité

L'obligation d'assiduité à laquelle sont tenus l'élève et l'étudiant consiste à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement, à participer au travail scolaire et à se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances.

Elle s'impose pour les enseignements obligatoires (sorties et voyages compris), les stages obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que l'apprenant s'est inscrit à ces derniers. Il doit accomplir les travaux écrits, oraux et pratiques demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances.

Cette obligation d'assiduité n'empêche pas les représentants légaux de solliciter une autorisation d'absence. Cette demande doit être écrite, motivée et présentée à l'avis du chef d'établissement. Cette demande pourra être refusée.

Tout élève ou étudiant arrivant en retard ou après une absence doit se présenter à la vie scolaire du lycée pour être autorisé à rentrer en cours.

Toute absence, quelle que soit sa durée, doit être justifiée.

Les représentants légaux sont tenus d'en informer l'établissement par téléphone puis par écrit dans les meilleurs délais.

▪ CCF (Contrôle en Cours de Formation)

Aucune absence ne sera acceptée lors des contrôles certificatifs en particulier pour les motifs suivants :

- Code et examen de conduite
- Examen du permis de chasse
- Examen ou épreuves liées à des activités culturelles et sportives...

La note de service DGER/POFEGTP/N2004-2032 du 29 mars 2004 indique : « toute absence d'un candidat à une épreuve doit être justifiée. Le justificatif doit arriver au plus tard 3 jours ouvrables après le déroulement de l'épreuve... ». Ce justificatif peut être un certificat médical ou toute pièce attestant d'un empêchement de force majeure (ex ; décès) laissée à l'appréciation de l'administration

Toute absence non validée entraînera la note zéro au contrôle.

▪ Tenues et comportements

Les apprenants sont tenus de se présenter dans l'établissement avec une tenue propre et décente (conforme aux bonnes mœurs, à la pudeur et aux exigences du monde professionnel).

Une tenue de sport est obligatoire pour les cours d'E.P.S. Il en va de même pour la tenue d'équitation.

La combinaison de travail et les chaussures de sécurité sont obligatoires aux ateliers et à l'exploitation agricole.

Tout manquement à ces obligations entraînera l'exclusion de l'apprenant de la séance.

Chacun doit également avoir un comportement correct. Ces règles doivent être respectées aussi dans le cadre d'activités extérieures organisées par l'établissement.

Les manifestations d'amitié entre pairs doivent se limiter à ce que la décence autorise dans une communauté scolaire.

Les enceintes sont interdites dans l'établissement. Le niveau sonore des appareils émettant de la musique doit être adapté à la vie en collectivité.

L'introduction et la consommation dans l'établissement de produits psychoactifs, nocifs ou toxiques sont expressément interdites. Cette interdiction vaut également pour l'alcool.

Toute introduction, détention ou consommation de ces produits par un jeune (sur l'établissement, dans le cadre des sorties autorisées le mercredi après-midi ou durant les sorties majeurs) amènera l'établissement à remettre aussitôt le jeune à sa famille (déplacement de la famille sur le lycée pour récupérer son enfant ; quelle que soit l'heure et la distance avec le domicile familial).

▪ Téléphones portables

L'usage du téléphone portable n'est pas toléré durant les heures de cours et d'études (téléphones éteints) et au réfectoire.

De même, les téléphones portables doivent être éteints à l'internat après 22h00.

Au début de chaque cours, les élèves devront obligatoirement déposer leur téléphone portable éteint dans une boîte ou un support prévu à cet effet.

Sauf indication contraire et ponctuelle de l'enseignant (pour un usage pédagogique), le téléphone portable ne peut pas être utilisé comme calculatrice, pour connaître l'heure (chaque salle de classe a été dotée à cet effet d'une pendule) ou effectuer une recherche.

En l'absence de respect de ces règles de fonctionnement, des sanctions pourront être prises par les personnels de l'établissement (confiscation du téléphone par exemple).

Pour veiller sur le temps d'utilisation du téléphone portable de votre enfant et sur ses usages, il existe aujourd'hui de nombreux outils de contrôle parental. Il appartient à chaque responsable légal de choisir ou non de mettre en œuvre ces dispositifs (par exemples : limiter le temps de connexion ou les horaires, bloquer l'accès à des contenus inappropriés, consulter les historiques de navigation...).

▪ Biens personnels

Il est recommandé à chacun de ne pas être en possession de sommes d'argent importantes ou d'objets de valeurs. Les jeunes auront la possibilité de les confier à la Vie Scolaire.

Il est nécessaire que chacun veille au rangement et à la mise en sécurité de ses effets personnels. Chaque élève bénéficie d'un casier individuel en salle de classe. **Il lui appartient de le fermer avec un cadenas.**

Les salles de classes seront réouvertes tous les soirs à 19h30 afin que les élèves internes puissent au passage du surveillant récupérer leurs effets personnels et affaires scolaires **(pas de sacs de cours dans les couloirs).**

En aucun cas, le lycée ne peut être tenu pour responsable des vols et des dégradations.

▪ Santé

Hors urgence, l'élève ou l'étudiant doit se rendre à l'infirmerie en dehors des heures de cours (selon planning de présence de l'infirmière scolaire).

Entre 8h00 et 17h30, avant tout passage à l'infirmerie, l'élève malade ou blessé devra au préalable se munir en Vie Scolaire d'un billet d'accès.

En dehors des horaires de présence de l'infirmière scolaire, l'apprenant souffrant, devra se rendre à la vie scolaire.

Nous demandons aux familles de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les pathologies (médicales et traumatiques) survenues pendant le week-end soient traitées avant le retour sur le lycée.

Les rendez-vous chez les auxiliaires de santé (kinésithérapeutes, orthoptistes, C.M.P.P....) doivent être pris par la famille le mercredi après-midi (en dehors des heures de cours), afin de permettre à l'élève de s'y rendre par ses propres moyens.

Les élèves bénéficiant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) devront remettre en mains propres leur traitement directement à l'infirmière scolaire dès leur arrivée au lycée le lundi matin.

Dispenses d'éducation physique et d'équitation

La fréquentation des cours d'E.P.S et d'équitation est **obligatoire**.

Toute dispense doit être justifiée par un certificat médical. L'infirmière scolaire peut accorder exceptionnellement une dispense ponctuelle et ceci obligatoirement avant le début des cours.

Tout élève ou étudiant dispensé doit assister au cours d'E.P.S et d'équitation. Par mesure de précaution, les apprenants dispensés d'EPS seront dispensés d'équitation (et vice-versa).

▪ Stages

Les stages font partie intégrante de la formation dispensée aux apprenants. Une convention de stage doit être conclue entre le chef d'entreprise et le Directeur de l'établissement, l'étudiant ou l'élève et ses parents.

Les périodes indiquées sur les conventions de stages signées par les responsables légaux ou l'apprenant majeur, l'administration et le maître de stage, sont à respecter strictement.

En dehors de ces périodes, la responsabilité incombe à l'employeur qui ne peut conserver le statut de maître de stage.

Un enseignant technique par classe est responsable du suivi des stages. Les apprenants et leurs familles doivent le contacter pour toutes informations.

▪ Galops

Galops pratiques

Jusqu'au galop 4, les sessions seront organisées durant les cours d'équitation. C'est l'élève qui devra faire la démarche auprès de l'enseignant pour se faire évaluer et demander la reprise.

Par ailleurs, deux sessions de galops pratiques (sur inscription obligatoire) seront organisées avec le Centre Equestre Municipal pour les galops 5-6-7 (hors cross). Elles se dérouleront durant la deuxième partie d'année scolaire. Les élèves seront informés après la rentrée scolaire de ces deux dates.

Galops théoriques

Une session de galops théoriques (sur inscription) sera proposée en fin d'année scolaire. Elle se déroulera après les deux sessions de galops pratiques (date communiquée aux élèves après la rentrée scolaire).

Afin de valider le galop réussi (théorique + pratique), l'élève doit en faire la demande auprès du Centre Equestre avant la fin de l'année scolaire en cours, et pour cela être titulaire d'une licence fédérale et fournir un chèque de 15€ à l'ordre du Trésor Public.

▪ Section Sportive Equitation

Cette section (limitée à 20 places) a notamment pour objet de permettre aux élèves qui le souhaitent une pratique de l'équitation plus intensive (3 heures par semaine - participation financière des familles), une séance par quinzaine au centre équin du lycée et la possibilité de participer à deux concours (24-25 avril et 22-23 mai 2027).

Tout élève inscrit à la section sportive équitation est possiblement censé être sélectionné pour le passage des degrés. La liste des élèves retenus sera élaborée par l'équipe pédagogique et chaque élève sélectionné devra s'y présenter.

Cette activité débutera le mercredi 7 octobre.

Une réunion d'information à destination des élèves intéressés se tiendra le lundi 14 septembre à 17h30 à l'amphithéâtre du lycée.

Une note d'information et un bulletin de candidature seront ensuite distribués aux élèves (possibilité de candidater jusqu'au 25 septembre).

Les candidats retenus s'engagent pour la totalité de l'année scolaire.

■ Transports

Demi-pensionnaires

Un service de transports collectifs assure quotidiennement la liaison entre le collège Foch et notre lycée. Ce service est destiné aux DP.

Le matin, le départ du Collège Foch s'effectue à 7h55. Le soir, départ du lycée La Cazotte à 17h25 (mercredi départ à 12h00).

Internes

Une fiche récapitulative des principales lignes de transports est ci-après à votre disposition (lignes et horaires valables au 1^{er} septembre).

Cette fiche est établie à titre informatif et ne peut engager l'établissement. Elle a été élaborée à partir des informations recueillies et valides tout au long de l'année scolaire passée.

Il est nécessaire que vous vous rapprochiez de votre antenne départementale du Conseil Régional.

Le site internet <https://lio.laregion.fr> peut également vous apporter certaines informations. Par ailleurs, chacune des familles peut se rapprocher des transporteurs, gares ou gares routières de son secteur géographique afin d'obtenir si besoin des précisions supplémentaires sur les lignes de transports et horaires mais aussi d'établir éventuellement les abonnements et titres de transports.

Aucun transport à titre individuel ne peut être assuré par l'établissement. Il en va de même pour le retour au domicile le samedi midi des élèves de permanence sur l'exploitation ou le centre équin du lycée.

Transports collectifs - lignes et horaires valables pour l'année scolaire 2026-2027

SECTEUR BEZIERS/MONTPELLIER

DÉPART VENDREDI

- **secteur MONTPELLIER**
16H15 départ du lycée : 2 itinéraires à destination de Montpellier
 • **Bus direct** au départ du lycée → Arrivée 19H00
 MONTPELLIER Gare Saint-Roch (ligne 234 express - Société SPL)
- **Bus à destination de Montpellier via Millau**
 2 possibilités de correspondance au départ de Millau
 départ de Millau 17h15 → direct jusqu'à Montpellier Mosson (arrivée 18h40 - ligne 234 express - société SPL)
 ou départ de MILLAU à 18H30 (ligne 234 - Hérault Transports) via LE CAYLAR, LODEVE, GIGNAC... → Arrivée à Montpellier (station Mosson) 20H30
- **secteur BÉZIERS**
 16H45 départ du lycée (ligne 720)
 → Arrivée à Saint-Rome de Cernon à 17H20
 Départ du train en gare SNCF de Saint-Rome de Cernon à 17H57
 Arrivée à BÉZIERS à 19H32.

RETOUR DIMANCHE/ LUNDI

- 1) **Le DIMANCHE soir,**
 - **secteur MONTPELLIER**
 Départ de Montpellier MOSSON (bus 234) 19h40
 Arrivée La Cazotte (via Millau) 22h00
 - **secteur BÉZIERS** Départ de BÉZIERS 19H
 Arrivée 21H50 MILLAU
 Départ de MILLAU (bus) 21H01 vers le lycée
 Arrivée au lycée 21H40
- 2) **Le LUNDI matin**
 Départ 7h00 de Montpellier Mosson par bus (Hérault Transports) (ligne 234)
 Gignac 6H50 Lodève 7H20
 Arrivée à MILLAU 8H30
 Départ de MILLAU à 8H40 (bus - ligne 202) - Arrivée au lycée 9h35
 ou Bus direct au départ de MONTPELLIER Saint-Roch 6H45(MOSSON 7H00) (Société SPL) → Arrivée au lycée 9H35
- 3) **Le LUNDI matin, secteur BÉZIERS**
 Départ 6H37 en Gare SNCF de BÉZIERS (bus)
 8H33 arrivée à MILLAU et départ 8H40 (bus - ligne 202)
 Arrivée au lycée 9H25

SECTEUR TOULOUSE/ALBI

DÉPART VENDREDI

ALBI / TOULOUSE (ligne 720)
 départ lycée 16H15
 via la gare routière de Saint-Affrique (départ du bus 17H05)
 ALBI (SNCF) arrivée à 18H39
 ALBI (SNCF) départ à 18H45
 TOULOUSE 19H54

RETOUR DIMANCHE/LUNDI

1) **DIMANCHE** 2) **LUNDI (ligne 720)**
 TOULOUSE (train) 17H36 ALBI (gare routière) 8H35
 Arrivée ALBI 18h35 ARRIVÉE LYCÉE 10H15
 ALBI SNCF (ligne 720) 18H45
 ARRIVÉE LYCÉE 20H15

**AUCUN TRANSPORT A TITRE
 PERSONNEL NE PEUT ÊTRE
 ORGANISÉ PAR
 L'ÉTABLISSEMENT**

CE DOCUMENT EST ÉTABLI À TITRE INDICATIF ET SOUS
 RÉSERVE DE CHANGEMENT D'HORAIRES.
 POUR PLUS DE PRÉCISIONS (LIGNES, ABONNEMENTS,...)
 VOUS DEVEZ VOUS RAPPROCHER DE L'ANTENNE
 DÉPARTEMENTALE DU CONSEIL RÉGIONAL DE VOTRE
 DOMICILE ET/OU DES TRANSPORTEURS CONCERNÉS

Document établi le 25/08/2026 à partir des informations que nous
 avons pu alors recueillir (sous réserve d'évolutions)

SECTEUR MILLAU/RODEZ

DÉPART VENDREDI

- 2 solutions:
- 1) 16H15 lycée (ligne 202)
 Arrivée à MILLAU 17H05
 Départ de MILLAU 17H15 (ligne 214)
 Arrivée à RODEZ 18H40
 - 2) 17H15 LYCEE (ligne 216)
 Arrivée RODEZ 18H55
 (via Salles-Curan, Pont de Salars,...)

RETOUR LUNDI

- RODEZ (ligne 214) 7H00
 SÉVERAC (bus) 7H46
 Arrivée à MILLAU 8H30
 Départ de MILLAU (ligne 202) 8H40
 Arrivée au lycée 9H35

- RODEZ (ligne 216) 8H35
 PONT DE SALARS 9H01
 SALLES CURAN 9H18
 LYCEE 10H31

SECTEUR REQUISTA

Transports Gondran

départ de REQUISTA le lundi à 6H45 (arrivée lycée 7h50)
 départ du lycée le vendredi à 18H15 (ligne M6.80A)

TAXIS :
 CAMBON 05 65 99 05 96
 SALUDAS 06 89 91 56 21
 THOMAS 05 65 99 04 87
 TRANSAMBULANCES 05 65 49 04 43

**CE DOCUMENT EST ETABLI A TITRE INDICATIF ET SOUS RESERVE DE
CHANGEMENT D'HORAIRE.**
**POUR PLUS DE PRECISIONS (LIGNES, ABONNEMENTS,...) VOUS DEVEZ VOUS
RAPPROCHER DE L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DU CONSEIL REGIONAL DE
VOTRE DOMICILE ET/OU DES TRANSPORTEURS CONCERNES.**

Pour les collégiens et lycéens domiciliés en Occitanie

Précédemment assurée par les Départements, la compétence de transport scolaire a été transférée à la Région comme le prévoit la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

Pour les inscriptions, droit d'accès au service, tarifs, retrouvez toutes les informations concernant le transport scolaire:

- sur le site de la région Occitanie <https://www.laregion.fr/transport-scolaire>

- et, auprès de l'antenne départementale de la Région Occitanie (de votre département de résidence)

ARIEGE	0 800 008 178
AUDE	0 800 161 608
AVEYRON	0 806 801 212
GARD	0 806 803 660
GERS	0 820 200 229
HERAULT (Hérault Transports)	0 434 888 999
	http://www.herault-transport.fr
LOT	05 61 39 69 50
LOZERE	0 806 806 085
PYRENEES-O.	0 806 80 80 90
TARN (FEDERTEP)	05 63 48 13 80
	http://www.federteep.org/
TARN ET GARONNE	0 800 08 23 15

HAUTES-PYRENEES Le Département des Hautes-Pyrénées continue d'assurer les services de transports scolaires et interurbains dans le cadre d'une prolongation de délégation. Pour plus d'informations, veuillez prendre attache auprès du Conseil Départemental.

HAUTE-GARONNE Le Département de la Haute-Garonne continue d'assurer les services de transports scolaires et interurbains dans le cadre d'une prolongation de délégation. Pour contacter le service des transports sur le territoire de la Haute-Garonne, veuillez prendre attache auprès du Conseil Départemental.

		Périodes de stage			
Professeurs principaux		Professeur référent suivi des stages	Période 1	Période 2	Période 4
3 ^{EA}	DESPOUY M.	DESPOUY M.	16 - 20 nov. 2026	15 - 19 mars 2027	26 - 30 avril 2027
Secondes	GT	GRAND S.	14 - 25 juin 2027		
	CGEA Elevage 1	GRAND N.	équins: HEBRAULT K. ovins: BOYER S.		
	CGEA Elevage 2	BEDUE A. HERNANDEZ M.	équins: HEBRAULT K. ovins: BEDUE A.	5 - 9 avril 2027	14 juin - 2 juillet 2027
	PRO AH	CAPITAINE E.	CAPITAINE M.		
Premières	CGEA Elevage 1	ALRIC L.	équins: JOUAN N. ovins: BOYER S.		
	CGEA Elevage 2	TESTA F.	équins: JOUAN N. ovins: JADOT M.	30 mars - 9 avril 2027	24 mai - 2 juillet 2027
	CGEH	HEBRAULT K.	HEBRAULT K.		
	STAV	N.CUNTY	CUNTY N.	14 - 25 juin 2027	
Terminales	CGEA Elevage 1	DAMOISON C.	équins: JADOT M. ovins: JOUAN N.		
	CGEA Elevage 2	DUMAS A-S.	équins: JADOT M. ovins: BEDUE A.	4 - 8 janv. 2027	
	CGEH	CAPITAINE M.	CAPITAINE M.		
	STAV	CARRIERE V.	CARRIERE V.		
BTS	1 ^{ère} année	POTTS L.	26 oct. - 6 nov. 2026	30 mars - 9 avril 2027	7 juin - 9 juillet 2027
	2 ^{ème} année	JOUAN N.	7 - 11 sept. 2026	26 oct. - 6 nov. 2026	15 - 26 fév. 2027 12 - 16 avr. 2027
section euro. - stage ERASMUS			21 juin - 2 juillet 2027		

Suivi administratif des stages (en collaboration avec l'équipe pédagogique): SECRETIARIAT PEDAGOGIQUE (Mmes COUDERC et LAUR)